

Secrétariat général
Service des ressources humaines

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

**Décision du 19 juillet 2018 portant désignation d'un référent déontologue commun
à certains services de l'administration centrale des ministères économiques et financiers**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décident:

Article 1^{er}

Le chef du bureau du conseil, de l'innovation et de l'animation du service des ressources humaines du secrétariat général des ministères économiques et financiers est désigné pour exercer les missions de référent déontologue pour les agents publics placés sous l'autorité respective des chefs de service suivants:

- le médiateur des ministères économiques et financiers;
- la déléguée nationale à la lutte contre la fraude;
- la présidente de la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles.

Article 2

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 19 juillet 2018.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement de la secrétaire générale
des ministères économiques et financiers :
Le chef du service des ressources humaines,
BRICE CANTIN